

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 février 2014

---

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1762)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION****AMENDEMENT**

N ° 27

présenté par

M. Krabal, M. Charasse, M. Giacobbi, M. Schwartzberg, M. Braillard, M. Carpentier,  
M. Chalus, Mme Dubié, M. Falorni, Mme Girardin, M. Giraud, M. Moignard, Mme Orliac,  
M. Robert, M. Saint-André et M. Tourret

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT**

À la dernière phrase de l'alinéa 199, après le mot :

« sociale »,

insérer les mots :

« , de l'aide en matière d'éducation ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent alinéa se réfère à plusieurs ONG, dont certaines qui œuvrent pour la promotion de l'éducation des enfants. Il s'agit donc ici d'un amendement de cohérence et de réaffirmer que l'éducation fait partie des thématiques privilégiées par la France en matière d'aide au développement et de solidarité internationale.